



À l'intention des communes

# COMMISSION QUALITÉ



# DENSIFICATION DE QUALITÉ ET SOUTIEN AUX COMMUNES

Conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) partiellement révisée, les communes sont amenées à répartir leur croissance dans un territoire limité pour contenir l'étalement urbain. A l'intérieur des limites d'urbanisation, l'accent est mis sur la densification des zones à bâtir déjà légalisées.

La qualité urbaine doit cependant rester un élément central pour chaque nouveau projet de densification. Il s'agit avant tout d'offrir des espaces de vie agréables, d'assurer le sentiment de bien-être des habitants ainsi que de garantir la préservation du patrimoine culturel bâti et paysager. C'est dans ce but que l'Agglomération de Fribourg (Agglomération) a décidé de mettre sur pied une commission « qualité » à disposition de toutes les communes de la Sarine et de la Singine. Elle permet d'offrir un regard critique sur les projets de construction en donnant une attention particulière aux aspects qualitatifs de l'urbanisme, de la mobilité et du paysage.

## AVANTAGE DE LA COMMISSION POUR LES COMMUNES

- **Bénéficier des conseils d'une commission compétente** dans les domaines liés à l'aménagement du territoire, spécialement conçue pour répondre aux besoins des communes
- **Disposer d'un appui technique** dans l'évaluation des plans d'aménagement de détail (PAD)
- **Profiter de conseils d'experts** sur les aspects liés à la mobilité ainsi que sur les questions relatives à la qualité des formes architecturales et des aménagements extérieurs
- **Bénéficier de recommandations** spécifiques sans autre forme d'engagement

## MEMBRES DE LA COMMISSION

- La commission est composée d'experts extérieurs au canton habitués à juger des projets similaires
- Ces spécialistes disposent de compétences complémentaires leur permettant d'apprécier toutes les facettes des PAD :

### Xavier Fischer — Architecte-urbaniste

fischer montavon + associés  
architectes-urbanistes SA - Yverdon-les-bains

### Julie Imholz — Architecte-paysagiste

Paysagegestion SA - Lausanne

### Pascal Christe — Ingénieur en transports

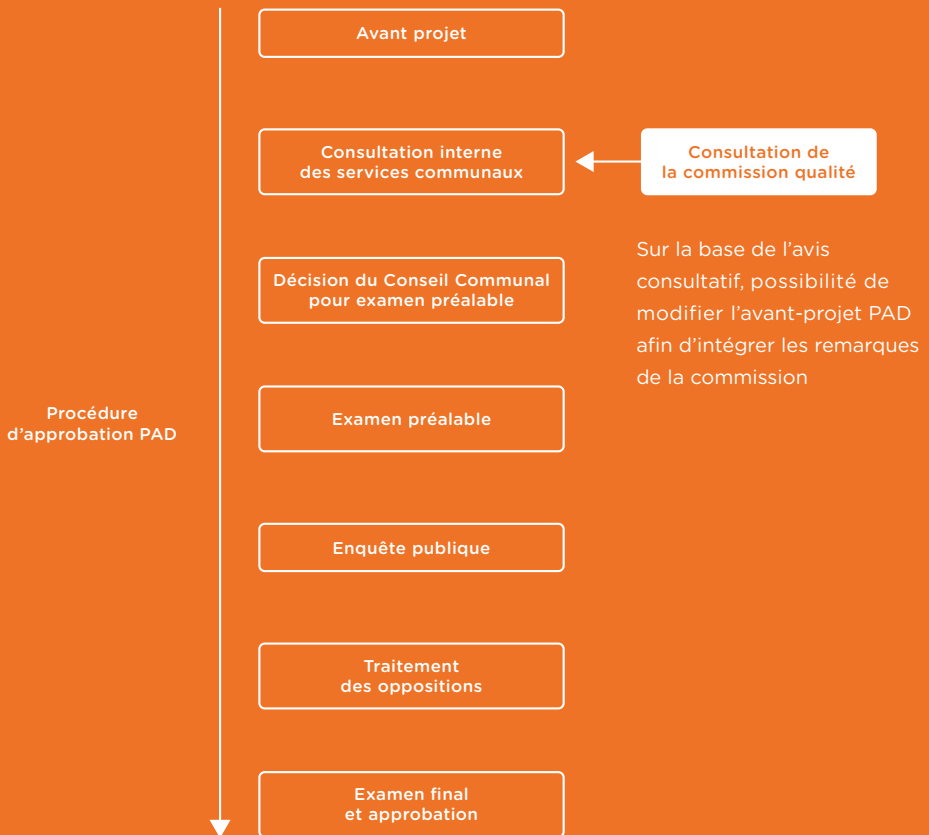
Christe & Gyax - Ingénieurs Conseils SA  
Yverdon-les-bains

- Possibilité de faire appel à des professionnels avec des domaines d'expertise supplémentaires

# QUAND LA COMMISSION EST-ELLE CONSULTÉE ?

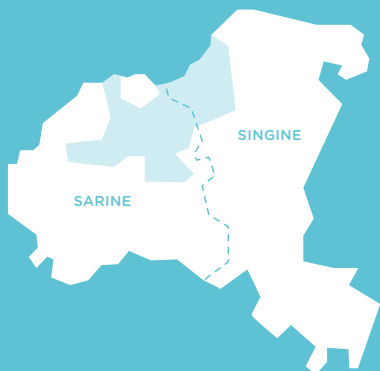
- Durant la procédure d'approbation des PAD, parallèlement à la consultation des services internes afin de laisser la possibilité aux communes de modifier l'avant-projet en y intégrant les remarques émises par les experts

## À QUEL MOMENT CONSULTER LA COMMISSION QUALITÉ ?



# FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

- La commission se réunit quatre fois par an, selon un calendrier communiqué au début de l'année
- Elle traite trois objets au maximum par séance
- L'Agglomération facture à la commune les prestations dont elle a bénéficié
- Le coût d'examen par la commission s'élève à environ CHF 1'000.-



À l'intention des communes  
de la Sarine et de la Singine

# 4

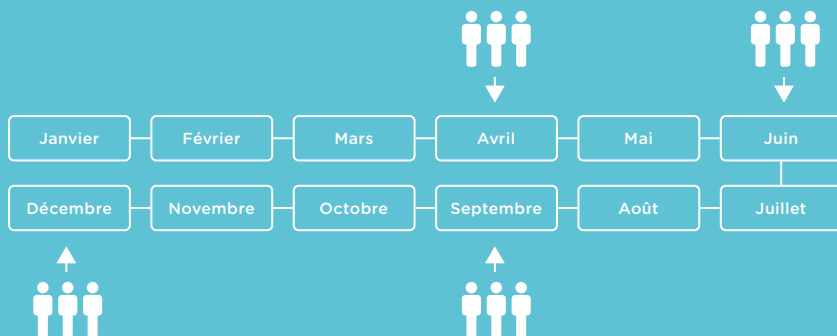
séances de commission  
par année

# 3

domaines d'expertise  
au minimum

Urbanisme - Paysage - Mobilité

## PLANNING DES COMMISSIONS



# COMMENT BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS DE LA COMMISSION ?

- Etre une commune du district de la Sarine ou de la Singine

## AVANT

- Formuler une demande écrite du Conseil communal, adressée à l'Agglomération, un mois avant la séance
- Mentionner clairement l'objet à traiter (sujet, adresse, parcelle, propriétaire, zone)
- Annexer les documents relatifs au PAD
- L'Agglomération se charge de contacter les experts et d'organiser la séance

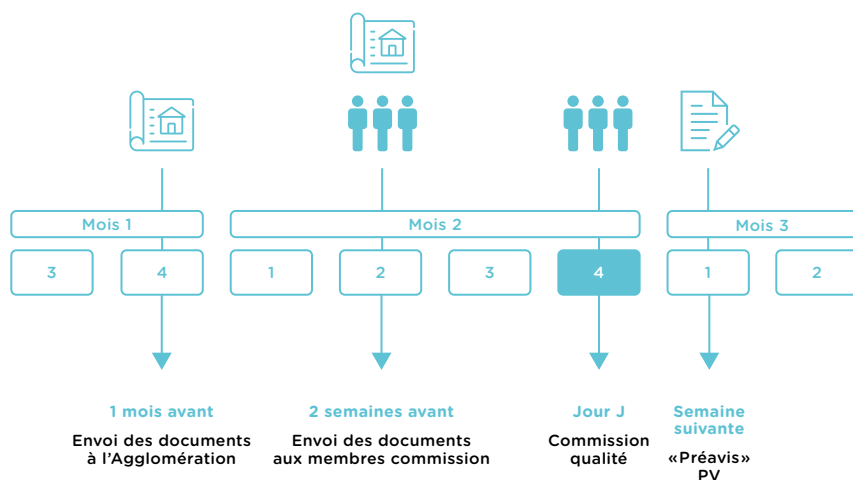
## PENDANT

- Assurer la présence d'une personne connaissant le projet, représentant communal ou mandataire, afin d'introduire brièvement le PAD et apporter d'éventuels compléments
- Rédiger le procès-verbal (pv) retraçant les remarques émises par les experts

## APRÈS

- Transmettre le PV dans les dix jours, aux experts pour validation, et à l'Agglomération pour information
- Possibilité d'adapter le projet de PAD afin d'intégrer les remarques de la commission

## DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION D'UNE COMMISSION



Restez informés des prochaines dates de commission  
et retrouvez les informations utiles sur notre site internet :

[www.agglo-fr.ch](http://www.agglo-fr.ch)

N'hésitez pas à nous contacter pour soumettre  
un projet ou pour tout renseignement !

## **CONTACT**

Lauriane Grosjean  
Agglomération de Fribourg  
Boulevard de Pérolles 2  
1700 Fribourg  
026 347 21 62  
[Lauriane.grosjean@agglo-fr.ch](mailto:Lauriane.grosjean@agglo-fr.ch)